

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 25 juillet 2019*

Présidée par Monsieur Serge Faguet, Maire.

Présents : Mesdames ALLORENT Véronique, CENDRES Magali, LAFON Angélique, MOINE Dominique, ROUQUETTE Célimène ; Messieurs BARDOU Christian, BONNET Alain, MAIO Sébastien, PUECH Thierry, FAGUET Serge.

Absent excusé : AYMES Marc

Secrétaire de séance : ALLORENT Véronique

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour de la réunion afin d'y inclure deux demandes de subventions. Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

## ✓ **Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu du Conseil municipal en date du vendredi 10 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## ✓ **Répartition des sièges au futur Conseil de communauté en 2020**

Le Maire informe le Conseil municipal que dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant cette échéance.

Monsieur le Maire précise que lors de la dernière recomposition, intervenue suite à l'intégration des communes de Missècle et Moulayrès, les conseils municipaux s'étaient prononcés à la majorité qualifiée pour une répartition selon l'accord local soit avec 39 délégués.

Aujourd'hui, la recomposition porterait à 42 délégués si la répartition dite de « droit commun » était retenue ou à 39 délégués selon la répartition dite de « l'accord local ».

Pour cela, Monsieur le Maire propose de fixer à 39 le nombre de délégués communautaires applicable à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, conformément à la possibilité d'un accord local et d'approuver la répartition du nombre de délégués communautaires comme indiquée ci-après :

Les Communes adhérentes seront représentées au conseil de communauté dans les conditions suivantes :

- Lautrec :	4 délégués
- Vielmur sur Agout :	4 délégués
- Saint-Paul Cap de Joux :	2 délégués
- Damiatte :	2 délégués
- Fiac :	2 délégués
- Guitalens-l'Albarède :	2 délégués
- Vénès :	2 délégués
- Serviès :	1 délégué
- Fréjeville :	1 délégué
- Montdragon :	1 délégué
- Cuq :	1 délégué
- Jonquières :	1 délégué
- Saint-Julien du Puy :	1 délégué
- Brousse :	1 délégué

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 25 juillet 2019*

- Teyssode : 1 délégué
- Viterbe : 1 délégué
- Saint-Genest de Contest : 1 délégué
- Cabanès : 1 délégué
- Carbes : 1 délégué
- Puycalvel : 1 délégué
- Montpinier : 1 délégué
- Moulayrès : 1 délégué
- Laboulbène : 1 délégué
- Magrin : 1 délégué
- Prades : 1 délégué
- Missècle : 1 délégué
- Peyregoux : 1 délégué
- Pratviel : 1 délégué

Les communes qui ne disposeront que d'un seul délégué désigneront, dans les mêmes conditions, un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la composition du futur conseil communautaire du Laurécois - Pays d'Agout applicable à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires à 39 délégués, conformément à un accord local, selon la répartition détaillée ci-dessus.

## **Délibération n°2019\_D14**

### **✓ Subvention exceptionnelle à l'OMSJ pour l'achat d'un arroseur**

Suite à l'achat par le club « Olympique Montdragon St Julien du Puy » (OMSJ) d'un arroseur pour le terrain de football situé à La Bartelle ;

Considérant qu'il s'agit d'un investissement important pour le club d'une part ;

Et qu'il s'agit d'une dépense relative à l'entretien un terrain de football communal d'autre part ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association Olympique Montdragon Saint Julien du Puy (OMSJ) pour l'achat d'un arroseur pour le terrain de football communal.

## **Délibération n°2019\_D15**

### **✓ Adressage de la commune**

Le Maire rappelle que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste, l'intervention des services médicaux et de secours et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal*

## *du jeudi 25 juillet 2019*

Le projet de dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présenté au Conseil municipal.

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de procéder à la dénomination des voies communales
- ADOPTE la dénomination suivante:

### Voies déjà dénommées :

Allée de la Plaine de Barot

Chemin de la Plaine de Barot

Impasse de La Plaine de Barot

Route de Brousse

### Voies dénommées en 2019 :

1 - Chemin des Mûriers

2 - Chemin d'Artoul

3 - Chemin de Font Blanque

4 - Chemin de Ganoubre

5 - Chemin de la Basse Cour

6 - Chemin de La Crouzille

7 - Chemin de La Gourgue

8 - Chemin de la Métairie-Basse

9 - Chemin de La Molière

10- Impasse de la Molière

11 - Chemin de La Relizié

12 - Chemin de Saint-Genest

13 - Chemin de Saint-Pierre

14 - Chemin de Vialanove

15 - Impasse de Vidalès

16 - Chemin des Catalos

17 - Chemin du Sergeant

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal  
du jeudi 25 juillet 2019**

- 18 - Chemin du Siégeal
- 19 - Impasse de La Pauquié
- 20 - Impasse de La Plaine
- 21 - Impasse des Merisiers
- 22 - Impasse de Montclergue
- 23 - Impasse de Prat Auriol
- 24 - Impasse du Chêne
- 25 - Route de Brousse
- 26 - Route de Graulhet
- 27 - Route de La Bartelle
- 28 - Route de Lautrec
- 29 - Route de Montdragon
- 30 - Route d'Artix
- 31 - Route de Revellat
- 32 - Route de Saint-Hilaire
- 33 - Route de Saint-Julien
- 34 - Route des Crêtes
- 35 - Allée des Martys
- 36 - Route du Dadou
- 37 - Impasse de Cazeneuve
- 38 – Route de Puechassaut
- 39 – Impasse de Lieutard
- 40 – Impasse de Pas Cabasiès

- ACCEPTE l'état ci dessus et le plan joint à la présente délibération
- ACCEPTE le système de numérotation métrique retenu pour chaque bâtiment;

**Délibération n°2019\_D16**

✓ **Projet de lotissement privé à La Pauquié**

Le Maire expose que le promoteur immobilier ne donne pas suite au projet de création de 14 lots privé à La Pauquié.

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 25 juillet 2019*

Plusieurs entreprises ont été consultées par Monsieur le Maire pour les devis suivants :

Travaux (voirie, réseaux) : 213 844 € TTC

Extension du réseau d'assainissement collectif : 70 000€

Les membres du Conseil municipal considèrent que le coût total de l'opération serait élevé pour la commune, pour un produit de vente peu important.

Les propriétaires en indivision seront contactés par le Maire pour revoir le projet (lotissement d'une partie du terrain seulement ou d'un autre terrain).

## ✓ **Projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la Bartelle**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Commission de Régulation de l'Energie a refusé le projet. Le projet devra être modifié en ce sens que dans un premier temps, seule une partie du parking sera recouverte d'ombrières photovoltaïques. Le Conseil choisit la partie centrale du parking.

## ✓ **Projet de vente d'une partie du patus de la Pelouzié**

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L 2411-15 et L 2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la liste des électeurs de la section de commune de « La Pelouzié »
- Vu la demande formulée par Monsieur Joël MAURIES, demeurant La Pelouzié 81440 SAINT JULIEN DU PUY qui souhaite acquérir une partie du bien sectionnaire cadastré section A, parcelle n°1092 qui sera définie par bornage,
- Etant considéré qu'en l'absence de commission syndicale, la proposition de vente appartient au seul conseil municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer la procédure de vente d'une partie du bien de la section de commune « La Pelouzié » à Monsieur Joël MAURIES
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des électeurs de la section de commune
- **DECIDE** de porter le **prix du m<sup>2</sup> à 3.50 € TTC** pour la vente de la parcelle cadastrée section A, parcelle n°1092
- **DIT** que tous les frais concernant cette vente seront supportés par l'acquéreur (frais de géomètre, notaire, etc...)

## **Délibération n°2019\_D17**

## ✓ **Demande de subvention pour la réalisation d'un monument aux Morts**

Monsieur le Maire rappelle que la plaque commémorative actuellement située sur la façade de l'école en bordure de la Route Départementale n°26 induit un problème de sécurité lors des commémorations officielles ; le public se tenant sur les deux voies de circulation pendant la cérémonie.

Le Maire propose au Conseil municipal la réalisation d'un Monument aux Morts en pierres, avec déplacement de la plaque commémorative, face à la nouvelle mairie, au complexe de « La Bartelle ».

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que la réalisation d'un Monument aux Morts n'est pas éligible auprès de la Région Occitanie mais qu'une aide peut être

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal*

## *du jeudi 25 juillet 2019*

demandée auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le maire propose de solliciter une aide auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) pour l'opération suivante :

### **Réalisation d'un Monument aux Morts en pierre à « La Bartelle » avec déplacement de la plaque commémorative.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 5 259.50 euros HT**
- **SOLLICITE une aide auprès de l'ONACVG pour un montant correspondant à 20 % soit 1 051.90 €.**
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2019 et les inscrit à l'opération 88 du budget primitif 2019.
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ONACVG et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Délibération n°2019\_D18 (Annule et remplace la délibération n°2018\_D18 du 18 mai 2018)**

### ✓ **Demande de subvention pour la rénovation énergétique de l'école**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de remplacer les fenêtres en bois et simple vitrage des salles de classe de l'école par des fenêtres en PVC, double vitrage. Le maire propose donc au Conseil municipal de délibérer une demande de subvention pour la rénovation énergétique de l'école primaire de La Bartelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux suivant : **rénovation énergétique de l'école primaire publique dont le coût total prévisionnel s'élève à 4 790.68 € HT** (quatre mille sept cent quatre vingt-dix euros et soixante-huit centimes).

- de solliciter les subventions suivantes :

\* **Etat (D.E.T.R). : 50 % du coût HT soit 2 395.34 €**

\* **Région (au titre de la rénovation énergétique des bâtiments public) : 1 437.20 € soit 30 %**

- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet

- d'adopter le plan de financement suivant :

✓ <b>Autofinancement de la commune</b>	<b>958.14 €</b>
✓ <b>Subventions</b>	<b>3 832.54 €</b>

Le Conseil Municipal,

- s'engage vis-à-vis du Département, de la Région et de l'Etat à ne pas donner une affectation différente aux subventions demandées, à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions, à commencer l'exécution dans un délai de 2 ans suivant la date de la décision de subvention.
- dit que l'opération aura lieu en 2020 et que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2020.
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



**Délibération n°2019\_D19**

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 25 juillet 2019*

## ✓ Questions diverses

- **PLUi.** A la demande de la CCLPA, les projets de changement de destination d'immeubles ont été répertoriés. Les habitants ont en effet été informés par courrier et/ou lors de différentes manifestations publiques.  
Par ailleurs, la commune doit retirer 0.5ha de terrains en zone constructible actuelle. Plusieurs parcelles sont repérées par le Conseil municipal. Le Maire rencontrera les propriétaires.  
Enfin, Monsieur le Maire contactera Mme HABER de la CCLPA pour inclure une clause relative aux entreprises qui souhaitent agrandir leur emprise foncière.
- **Subventions aux associations par Occitanis.** Le Maire informe que lors d'une réunion le 17/07/2019, une charte commune a été proposée aux associations communales, en vue de la gestion des subventions attribuées par la société OCCITANIS. La charte sera adoptée lors d'une prochaine réunion avec les associations dans le courant du mois de septembre.
- **Théâtre :** une information relative aux ateliers théâtre a été transmise à chaque enfant de plus de 7 ans avant les vacances scolaires. L'association bénéficiera d'une subvention de 1 100 € de la CCLPA.
- **Platane à St Salvy :** le platane crée une grande quantité de mousse sur le toit de l'église et les embrasures des portails. Une dalle en béton pourrait être réalisée dans le local de rangement contre l'église. La commission des travaux se réunira.
- **Local de rangement du gymnase :** le Conseil municipal délibère à l'unanimité la réalisation d'une étude pour une extension du local et mandate Monsieur le Maire à cet effet. L'entreprise MARTOREL sera contactée au sujet des malfaçons de maçonnerie.
- **Réseau d'eau :** l'entreprise RAHOUX sera jointe pour solutionner le problème de pression des douches dans les vestiaires. Une bouche maraîchère avec robinet de vidange automatique et trappe en PVC sera installée à la place du robinet extérieur de la mairie par M. Bernard VILLENEUVE, plombier.

ALLORENT Véronique

CENDRES Magali

LAFON Angélique

MOINE Dominique

ROUQUETTE Célimène

BARDOU Christian

BONNET Alain

MAIO Sébastien

PUECH Thierry

FAGUET Serge

*Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal  
du jeudi 25 juillet 2019*